

Aux responsables opérationnels des réseaux d'accueil

Mesdames, Messieurs,

Vous venez de recevoir une communication de Mesdames les Conseillères d'Etat Nuria Gorrite et Cesla Amarelle, en lien avec les mesures décidées par le Conseil d'Etat et qui seront communiquées cette après-midi.

D'emblée, je vous remercie très chaleureusement pour votre engagement et votre collaboration dans cette période particulière.

Comme je vous l'ai indiqué hier, le maintien de la prestation d'accueil des enfants est un pilier important pour gérer cette situation. Ainsi, au vu de l'urgence, l'OAJE suspend temporairement certaines exigences constitutives de la qualité de l'accueil, au profit du maintien de la prestation d'accueil, tout en veillant à la sécurité des enfants. Les lieux d'accueil étant conçus pour les enfants, c'est dans ces endroits que se trouvent les meilleures conditions pour assurer leur sécurité. Je souligne que, pour des raisons évidentes, toute personne assurant l'encadrement d'enfants continuera de devoir être au bénéfice d'un extrait de casier judiciaire vierge (ordinaire et spécial).

L'évolution de la situation va probablement nécessiter que vous mettiez en place des priorités d'accès aux places d'accueil, en complément à des demandes de dérogations à l'OAJE visant à maintenir ou augmenter la capacité d'accueil. Des parents dont les enfants ne fréquentent à ce jour pas vos institutions d'accueil pourraient faire appel aux réseaux, en lien avec leur obligation de maintenir voire d'augmenter leur activité professionnelle (personnel actif dans les soins, la sécurité, l'encadrement des enfants). A cette fin, la liste des réseaux d'accueil de jour par commune et avec numéro de téléphone sera mise à disposition sur la FAQ www.vd.ch/coronavirus. Aussi, vous serez probablement sollicités dès lundi par des demandes de parents.

Dans le cadre de la gestion des priorités, je vous invite à envisager de suspendre temporairement l'accueil d'enfants aux fins de socialisation, dont la famille compterait un seul parent qui travaille, ainsi que l'accueil des enfants dont un parent est en recherche d'emploi, jusqu'au retour à la normale.

Pour votre information, je vais faire très rapidement une communication à ce sujet à l'ensemble des structures d'accueil, qu'elles soient intégrées ou non à vos réseaux.

Au fur et à mesure de l'évolution de la situation, des compléments d'information seront transmis.

Je vous remercie de votre coopération et reste à votre disposition, ainsi que toute l'équipe de l'OAJE, pour que nous puissions toutes et tous ensemble répondre au mieux à cette situation.

Avec mes cordiales salutations



Valérie Berset - Cheffe d'office
OAJE - Office de l'accueil de jour des enfants
Département des infrastructures et des ressources humaines
Rue de la Paix 4 - 1014 Lausanne
Tél.: +41 21 316 12 22
valerie.berset@vd.ch / www.vd.ch/oa